

ATTESTATION D'ASSURANCE**Allianz Responsabilité Civile Activités de Services**

Allianz IARD, dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS50051, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, atteste que :

SAS WHEELS AND WAYS
19 D RUE PIERRE MONTROY
94200 IVRY SUR SEINE

est titulaire d'un contrat d'assurance **Allianz Responsabilité Civile Activités de Services** souscrit sous le numéro **60046713** et qui a pris effet le 8 février 2019.

Ce contrat, actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Tourisme d'accueil :

- **Organisation de circuits touristiques en France, de séminaires, mise à disposition de vélos et de gyropodes, à destination des particuliers et des entreprises.**

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 8 février 2019 au 31 décembre 2019.

Le présent document, établi par **Allianz IARD**, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager **Allianz IARD** au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à Paris la Défense, le 22 février 2019

Pour Allianz,



Stéphane Jean

TABLEAU DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE « EXPLOITATION »	Garantie souscrite	Montants maximums garantis
<ul style="list-style-type: none"> • Domages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, vusés ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus <p>sous pouvoir d'épaveur, pour les dommages ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Domages matériels et immatériels consécutifs sauf cas ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Vol par préposés - Domages immatériels non consécutifs 	<p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>10 000 000 EUR par sinistre</p> <p>1 500 000 EUR par sinistre</p> <p>15 300 EUR par sinistre</p> <p>503 000 EUR par sinistre</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Domages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle (hors dommages à vos préposés, vusés ci-dessous) <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus 	OUI	750 000 EUR par année d'assurance
<ul style="list-style-type: none"> • Domages à vos préposés <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels et matériels accessoires 	OUI	2 000 000 EUR par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	Garantie souscrite	Montants maximums garantis
<ul style="list-style-type: none"> • Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus dont : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels non consécutifs - Domages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets et documents) remis en vos de de l'exécution d'une prestation 	OUI	1 000 000 EUR par année d'assurance
	OUI	30 000 EUR par année d'assurance et par sinistre
	OUI	30 000 EUR par sinistre
DEFENSE PENALE ET RECOURS SUIVE A ACCIDENT	Garantie souscrite	Montants maximums garantis
<p>Prais et honoraires assurés, pris en charge quel que soit le nombre de victimes</p>	OUI	50 000 EUR par année d'assurance